



12/11/2013 - [Regis Lelann](#)

Maison de Vie à Besançon (25) lauréate du 1er prix des Trophées régionaux d'innovation sociale Bourgogne Franche-Comté



« Les Trophées régionaux d'innovation sociale » sont organisés par AG2R LA MONDIALE, en partenariat avec l'URIOPSS Bourgogne et l'URIOPSS Franche-Comté.

Ils récompensent des actions réalisées par des associations de la région Bourgogne Franche-Comté qui œuvrent pour le mieux-être des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ou en difficulté sociale. (site internet : <http://www.ag2rlamondiale.fr/page17208.html>)

La remise des prix aura lieu en début d'année 2014.

«La Maison de vie» est un établissement de la Croix-Rouge française. Implantée à Besançon, elle a ouvert ses portes le 8 juin 2011 après huit années de démarches. Le projet de la Maison de vie a été élaboré par Madame Hubidos, Chef du projet, avec le soutien du Pr Régis Aubry, Responsable du département douleurs - soins palliatifs du CHU de Besançon, Coordinateur du Programme national de développement des soins palliatifs et Président de l'Observatoire sur la fin de Vie.

L'originalité du fonctionnement tient dans la place donnée à la société civile. Une importance particulière est donnée aux bénévoles d'accompagnement mais aussi aux services d'animation qui interviennent auprès des résidents pour proposer diverses activités de loisirs et soins participant à la recherche du bien-être de l'utilisateur, et au travail avec lui (elle) sur la (re)valorisation de l'image de soi : massage, relaxation, ostéopathie, sophrologie, shiatsu, et soins du corps.

La Maison de vie est la dernière des trois expérimentations nationales inscrites dans le Plan National de Développement des Soins palliatifs 2008-2012 (AXE 1 – mesure IX « Expérimenter le dispositif de maisons d'accompagnement »), soutenue et financée par le Ministère de la Santé.

Par son caractère expérimental et innovant cette maison a également reçu, au plan régional, le soutien du Conseil régional de Franche-Comté, de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil général du Doubs, de la Ville de Besançon et de la MSA (mutuelle sociale agricole).

Le rapport d'évaluation du Ministère de la santé a mis en évidence la réelle plus-value dans le système de santé existant de ce type de structures **actuellement unique** sur le territoire national.



Aussi, après 15 mois d'activité (juin 2011/décembre 2012), le Ministère de la Santé a décidé de prolonger l'expérimentation d'une année (2013) afin de clarifier le statut juridique, d'ajuster le fonctionnement, de consolider l'analyse des coûts, et ajuster leurs principes de financement.

Au terme de cette période expérimentale, le Ministère de la Santé, en lien avec l'ARS de Franche Comté, a validé la pérennisation de la Maison de vie à compter du 1^{er} janvier 2014. La structure prendra le statut de maison d'accueil temporaire spécialisé dans le domaine des soins palliatifs. Cette orientation vers un accueil temporaire résulte de l'expérimentation. Il a en effet été constaté que les progrès de la médecine pouvaient permettre de plus en plus souvent un retour au domicile mais que le répit de l'aidant ou de la personne malade était essentiel pour accepter la fin de vie. Le répit étant au centre du débat sur l'accompagnement et la fin de vie, il s'agit donc d'une opération novatrice dont les enjeux éthiques et humains sont essentiels.

